

Rapport public Parcoursup session 2025

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de Nancy (CREPS) - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments. Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 10 juillet 2025. Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21301)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : %

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21301)	Jury par défaut	Tous les candidats	2	159	8	2	2

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21301)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	33	3	2	2	100 %
			Masculin	126	5	0	0	0 %
			Total	159	8	2	2	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21301)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Échec au bac	8	0	0	0	0 %
				Sans mention	35	1	1	1	50 %
				AB	20	2	1	1	50 %
				B	1	0	0	0	0 %
				Total	64	3	2	2	100 %
			Baccalauréat Technologique	Échec au bac	5	0	0	0	
				Sans mention	27	2	0	0	
				AB	12	0	0	0	
				B	1	0	0	0	
				Total	45	2	0	0	
			Baccalauréat Professionnel	Échec au bac	9	0	0	0	

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				Sans mention	15	0	0	0	
				AB	17	1	0	0	
				B	5	2	0	0	
				TB	2	0	0	0	
				Total	48	3	0	0	
			Diplômes étrangers équivalents au bac	Sans mention	1	0	0	0	
				AB	1	0	0	0	
				Total	2	0	0	0	

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21301)	Jury par défaut	Tous les candidats	En terminale	126	5	0	0	0 %
			En réorientation	13	1	0	0	0 %
			Non scolarisés	17	2	2	2	100 %
			Scolarité étrangère	1	0	0	0	0 %
			Autres	2	0	0	0	0 %
			Total	159	8	2	2	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21301)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Technologique	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Professionnel	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Notes de français	Bulletins de 1ère / Note obtenue au BAC de français	Important
	Notes d' EPS	Bulletins 1ère et terminal / Note obtenue au BAC / Résultats de la dernière classe fréquentée	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Fiche Avenir	Très important
	Capacité à l'oral	Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de sélection	Très important
	Expression écrite / Qualité de la syntaxe	Projet de formation motivé	Important
Savoir-être	Autonomie, capacité d'organisation	Fiche Avenir / Appréciation des professeurs sur le(s) derniers(s) bulletin(s) / Entretien de sélection	Important
	Capacité à s'investir, implication	Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Entretien de sélection	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	Projet de formation motivé / Entretien de sélection	Essentiel
	Connaissance des exigences de la formation : recherche d'une structure d'alternance	Entretien de sélection	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation	Rubrique activités et centres d'intérêts	Très important
	Engagement (citoyen, associatif)	Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Rubrique activités et centres d'intérêts	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Oui.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est supérieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Éducation Physique, Pratiques Et Culture Sportives (EDS)

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

- Non connaissance de l'environnement professionnel.
- Non maîtrise des attendus de la formation
- Incapacité à montrer son intérêt pour la formation et le métier.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Cette formation est accessible à condition de remplir les prérequis, de réussir les tests d'exigence préalable à l'entrée en formation (TEP), les tests de sélection (critères généraux des vœux) et de trouver une structure professionnelle avant le positionnement dans le cadre de l'alternance. Les candidats PARCOURSUP peuvent demander à bénéficier d'aménagements liés à un handicap pour passer les épreuves.

Conditions d'accès à la formation BPJEPS APT :

Prérequis :

- être titulaire du certificat de compétences PSC (premiers secours citoyen) ou de l'attestation de l'AFPS (attestation de formation aux 1ers secours) assortie de la mise à jour de la formation continue,
- produire un certificat de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées et à leur enseignement, daté de moins de 1 an au jour du déroulement des tests préalables,
- être âgé de 18 ans minimum au 31/12 de l'année d'entrée en formation.

TEP :

- Test navette Luc Léger
- Test mobilité

(exigences préalables requises afin de vérifier les compétences à suivre le cursus - Arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention APT du BPJEPS et son annexe IV, modifié par l'arrêté du 21 novembre 2022)

La sélection repose sur les critères généraux d'examen des vœux mentionnés dans le décret du 30 mars 2018 (voir tableau synoptique) à savoir :

1. la motivation et la cohérence du projet professionnel du candidat ;
2. le degré de pratique sportive personnelle du candidat ;
3. proposition d'une structure d'alternance ;
4. l'aisance relationnelle et la qualité de l'expression orale et écrite du candidat.

Cette année, les candidats ont été sélectionnés non seulement par la vérification des critères généraux d'examen des vœux au moyen du dossier PARCOURSUP du candidat, par la réussite aux épreuves de TEP (et la réussite au baccalauréat), ainsi que la réussite des tests de sélection.

La commission d'examen des vœux est compétente pour délibérer sur le classement des candidatures au vu du nombre de places ouvertes. Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de l'établissement, les inscriptions sont prononcées par la directrice du CREPS de NANCY, dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de classement de sélection.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

La commission des vœux conseille fortement et encourage les candidats du BPJEPS MAPST (ex APT) de :

- se préparer aux TEP de la mention (détaillés sur le site internet du CREPS de NANCY)
- disposer de préqualifications dans le secteur du sport et/ou de l'animation (diplômes fédéraux, BAFA, BAFD, CQP, ...)
- pratiquer une ou plusieurs disciplines sportives en club par exemple, en lien direct avec le diplôme visé,
- trouver une structure ou entreprise dans le cadre de l'alternance,
- disposer d'un projet professionnel abouti avec une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif,
- et consulter l'offre de formation sur <https://creps-nancy.fr/formation.offre#apt> site sur lequel ils trouveront tous les renseignements utiles.

Par ailleurs, une réunion d'information collective aura lieu dans les locaux de CREPS le mercredi 11 mars 2026 à 17h00. Il est conseillé aux candidats de s'y inscrire : le coordonnateur de la formation répondra à toutes les questions.

Signature :

Nelly DEFAYE,

Chef d'établissement de l'établissement Centre de
Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive
de Nancy (CREPS)